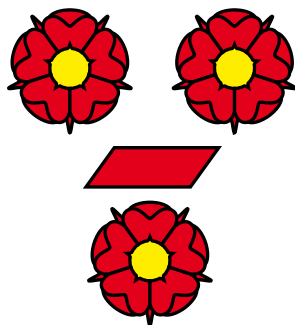


Neyruz, le dynamisme au service du cadre de vie !

l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

N°119
Décembre
2020



Cité de l'énergie

Neyruz

pour un avenir durable



FERMÉ LE DIMANCHE SOIR & LE LUNDI

RTE DE FRIBOURG 2 | 1740 NEYRUZ | 026 477 13 98

**Création-Intérieur
Bernard Gaillard**

Rideaux - Parquets
Décoration - Projets
Revêtements de sols

Route du Centre 6
Case postale 59
1772 Grolley

Tél. 026 / 466 26 65
Fax 026 / 466 27 62

info@creation-interieur.ch
www.creation-interieur.ch

CREATION • INTERIEUR
B E R N A R D
G A I L L A R D

Carrosserie de la Patinoire ^{srl}

Pascal Brügger

Atelier Marly

Rte de Corbaroche 42

026/436.30.32

Tôlerie - Peinture au four

Devis gratuit sans engagement

Voiture de remplacement - Service personnalisé

1723 Marly

Privé Neyruz

Rte de la Colline 20

079/298.45.76

Convocation à l'Assemblée communale

■ Les citoyennes et citoyens de la commune de Neyruz sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :
mercredi 9 décembre 2020 à 20h15 dans la grande salle de l'Aigle Noir (ouverture des portes à 19h30)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 septembre 2020
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch).
2. Planifications financières communales 2021-2025
3. Budget 2021
 - 3.1 Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2021 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 4.1 du PV de l'Assemblée communale du 11.12.2019)
 - 3.2 Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
 - 3.3 Investissement et financement : Mise à niveau câblages informatiques et électriques – Bâtiments scolaires
 - 3.4 Investissement et financement : assainissement EU/EC – secteur Nierlet
 - 3.5 Vote final du budget communal de résultats et des investissements
4. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine
5. Divers

Les différents textes et documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés ou commandés auprès de l'Administration communale. Ils peuvent également être consultés sur le site internet communal www.neyruz.ch.



COVID19
Fribourg Freiburg

Informations importantes

Cette séance se déroulera dans le respect des exigences sanitaires en vigueur. Le port du masque ainsi que le respect de la distance interpersonnelle seront obligatoires en tout temps.

*Afin de faciliter l'accès à la salle (en raison de la tenue d'une liste des présences), **l'inscription préalable est recommandée** au moyen du formulaire disponible sur le site www.neyruz.ch, par le QR-code ci-dessous ou par tél. au 026 916 15 50 (lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8h à 11h30 – taping 1).*

*De plus, sous réserve **de l'acceptation par l'Assemblée communale en début de séance, une diffusion sur la chaîne YouTube « [neyruz.ch/live](https://www.youtube.com/channel/UC...) »** est prévue. Toutefois, en raison des dispositions légales spécifiques régissant l'Assemblée communale, seule la visualisation de la séance est admise à distance. Il ne sera pas possible de poser des questions en direct ni de prendre part aux votes. Un mode d'emploi est disponible sur le site www.neyruz.ch.*

Accès au formulaire d'inscription :



Le Conseil communal



■ Point 3.3 - Mise à niveau câblages informatiques et électriques des bâtiments scolaires

Situation générale

Le câblage informatique des bâtiments scolaires a été installé au début des années 1990 selon les standards de l'époque qui ne satisfont plus les exigences de la communication informatique actuelle. De plus, il manque des capacités de raccordement dans les bâtiments équipés (fig. 1) et tous les bâtiments ne sont pas raccordés de manière satisfaisante au réseau local (fig. 2). Par conséquent, ils n'ont pas un accès acceptable à internet ni aux imprimantes ou à d'autres terminaux tels que la téléphonie. Les composants de remplacement ne sont plus disponibles, ce qui complique la maintenance du réseau et, par conséquent, péjore la sécurité de fonctionnement.

Du point de vue électrique, chaque bâtiment est raccordé individuellement au réseau de distribution électrique, ce qui rend impossible la consommation de l'électricité photovoltaïque produite sur les toits du Clédard et des bâtiments communaux. De plus, pour bénéficier des prix du marché libéralisé au travers de Nenergy SA, entreprise éligible, car elle achète plus de 100'000 kWh/an, les bâtiments scolaires doivent être raccordés au micro-réseau. Pour ce faire, l'infrastructure de distribution d'électricité dans les bâtiments doit être adaptée. Cette adaptation facilitera également le respect des exigences liées à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui, déclinée au niveau du canton, exigera que l'énergie des bâtiments publics soit 100% d'origine renouvelable à l'aube de 2030. A noter que le micro-réseau alimentera également les bâtiments paroissiaux. En effet, le réaménagement de la place de l'église est l'opportunité de poser les conduites électriques.

Effectuer la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures câblées des bâtiments simultanément permet d'exploiter les synergies en termes de planification, d'installation et de documentation, et par-là même, de modérer les coûts.

Fig. 1 Patch panel avant mise à niveau



Fig. 2 Connexion réseau avant mise à niveau

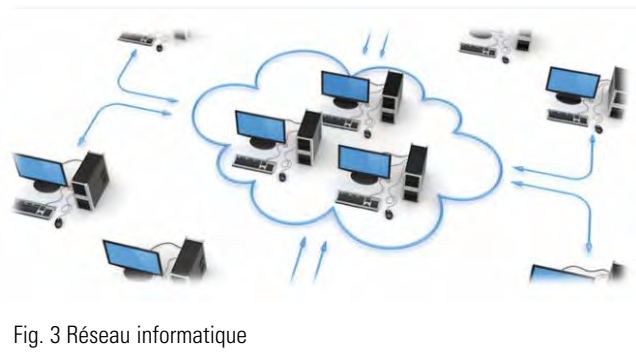


Fig. 3 Réseau informatique

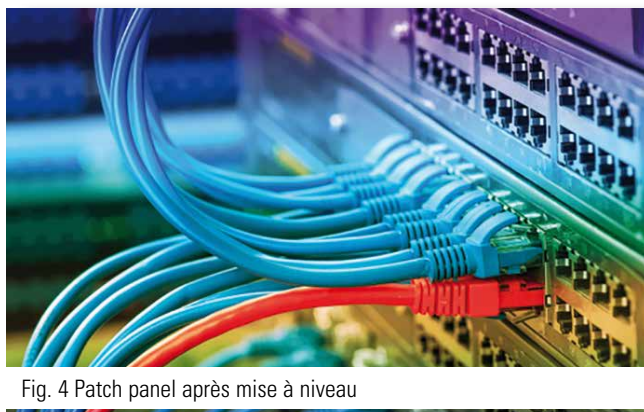


Fig. 4 Patch panel après mise à niveau

Investissement

Dans le cadre de l'investissement, il est proposé de réaliser un réseau informatique utilisant les technologies actuelles (fig. 3) afin d'assurer les performances indispensables à la croissance exponentielle du trafic de données. Il sera composé de segments à fibres optiques entre les différents bâtiments et de câbles catégorie 7 permettant de hauts débits à l'intérieur de ceux-ci (fig. 4).

Un seul réseau physique reliera l'ensemble des bâtiments communaux avec une connexion fiabilisée, à haut débit constant à internet pour entreprises. Le réseau supportera tous les services digitaux, tels que l'accès à internet, le transfert de données, le service aux imprimantes, la téléphonie, les données de comptage d'énergie, la gestion énergétique, le contrôle commande, etc. A relever que l'architecture actuelle ne supporte pas la visio-conférence, ce qui serait un fort handicap pour l'enseignement à distance. La nouvelle infrastructure permettra de se connecter au Wi-Fi sur tout l'espace communal avec un seul login. Pour accéder à tous les sites communaux et optimiser la consommation d'énergie, le réseau fibre optique sera prolongé jusqu'au Clédard.

Nenergy SA, filiale à 100% de la commune, possède pour ses propres besoins des tubes et câbles électriques reliant la sous-station électrique, située sur le site du Clédard, aux bâtiments communaux. Ainsi cette infrastructure offre la possibilité d'étendre aisément le micro-réseau aux bâtiments scolaires (fig. 6). Pour l'exploiter, il est nécessaire d'installer une nouvelle distribution électrique comprenant un tableau (fig. 5) à partir duquel seront alimentés les divers bâtiments communaux sur le



Fig. 5 Tableau électrique de distribution principal



Fig. 6 Microgrid

périmètre des bâtiments scolaires et de l'administration communale. A noter que les canalisations électriques servent également pour l'installation des fibres optiques.

Coûts

Les coûts estimés par les professionnels des domaines concernés, les sociétés ECF et ETF, représentent les montants suivants :

- Etudes et planification CHF 25'000 HT
- Appareillage et matériel pour les réseaux (tableau, coffret, switch, patch panel, etc...) CHF 35'000 HT
- Fournitures et pose des câbles y compris matériel d'installation CHF 95'000 HT
- Mise en service, paramétrisation, réception et documentation CHF 25'000 HT
- Divers et imprévus CHF 15'000 HT

Demande de crédit

Le Conseil communal vous invite à accepter la demande de crédit de CHF 210'000 TTC pour mettre à niveau les infrastructures informatiques des bâtiments scolaires et les alimenter en énergie électrique renouvelable produite sur le territoire communal ainsi que de bénéficier de meilleures conditions d'achat de l'électricité. Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

■ Point 3.4 - Assainissement EU/EC – secteur Nierlet

Situation générale

Depuis 2014, la mise en séparatif de l'Ouest du village est en cours. Le déroulement de ce projet a été haché pour de multiples raisons, dont l'annonce du déplacement de la halte CFF qui a nécessité de prendre des dispositions particulières, notamment celle importante de garantir l'accès à la nouvelle halte. Pour satisfaire cette exigence clé, de longues négociations ont été nécessaires afin d'établir les servitudes avec les propriétaires des biens-fonds. L'aboutissement visible est la création de l'Allée des Cheminots, qui n'est que partiellement terminée.

Presque simultanément, la construction du site du Clédard a nécessité des travaux de mise en séparatif sur la Route

de La Charrière avec le déplacement du collecteur et de la conduite d'eau potable.

La conséquence fut la gestion complexe de l'intersection des conduites arrivant de l'Allée Jean-Tinguely, de La Charrière et de l'Allée des Cheminots. L'ensemble des flux, eaux usées et eaux claires, devait être amené au Sud de la ligne CFF pour rejoindre le collecteur principal vers la STEP, respectivement vers la Glâne.

Le passage sous la ligne ferroviaire fut le défi majeur du chantier puisque le risque de perturber le trafic sur la principale ligne ferroviaire du pays était considérable. Une assurance RC fut conclue spécialement pour ce chantier. Après avoir étudié diverses variantes, l'annonce de la destruction de la ferme jouxtant le tunnel sous voie CFF offrit une opportunité inespérée pour réaliser le meilleur choix.

Cependant, le calendrier était contraignant et le tracé imposé. En effet, une fenêtre d'opportunité a permis de traverser sous la ligne CFF à l'aide d'un pousse-tube (tuyaux métalliques poussés dans le sol) de 1m de diamètre. Le projet a été temporairement arrêté à cet endroit pour diverses bonnes raisons dont celle d'intégrer, dans l'étude, le périmètre de la Route de Nierlet. Le secteur au Nord de celle-ci a été classé en Zone village, ce qui permet la construction d'immeubles denses comprenant davantage d'appartements qu'auparavant.

Toutefois, l'étude du PGEE a démontré que les capacités d'évacuation des collecteurs en place étaient déjà à saturation avant l'arrivée de nouveaux immeubles. Cette constatation - à laquelle s'est ajoutée la récupération des eaux claires provenant du secteur ferroviaire - justifiait ce choix. En effet, permettre l'évacuation des eaux des zones à bâtir est une obligation. Ainsi, solutionner cette situation inconfortable est devenu une contrainte.

Solution

Considérant que cette mise en séparatif est indispensable, car il incombe à la commune de fournir l'infrastructure ad hoc pour l'évacuation des eaux, à quoi il faut ajouter l'indiscutable synergie et son bénéfice en termes de coûts et de désagréments des riverains, le Conseil communal estime que la réalisation de ce chantier, simultanément à la dernière étape de l'assainissement Ouest, est une opportunité à ne pas manquer (Fig. 1).

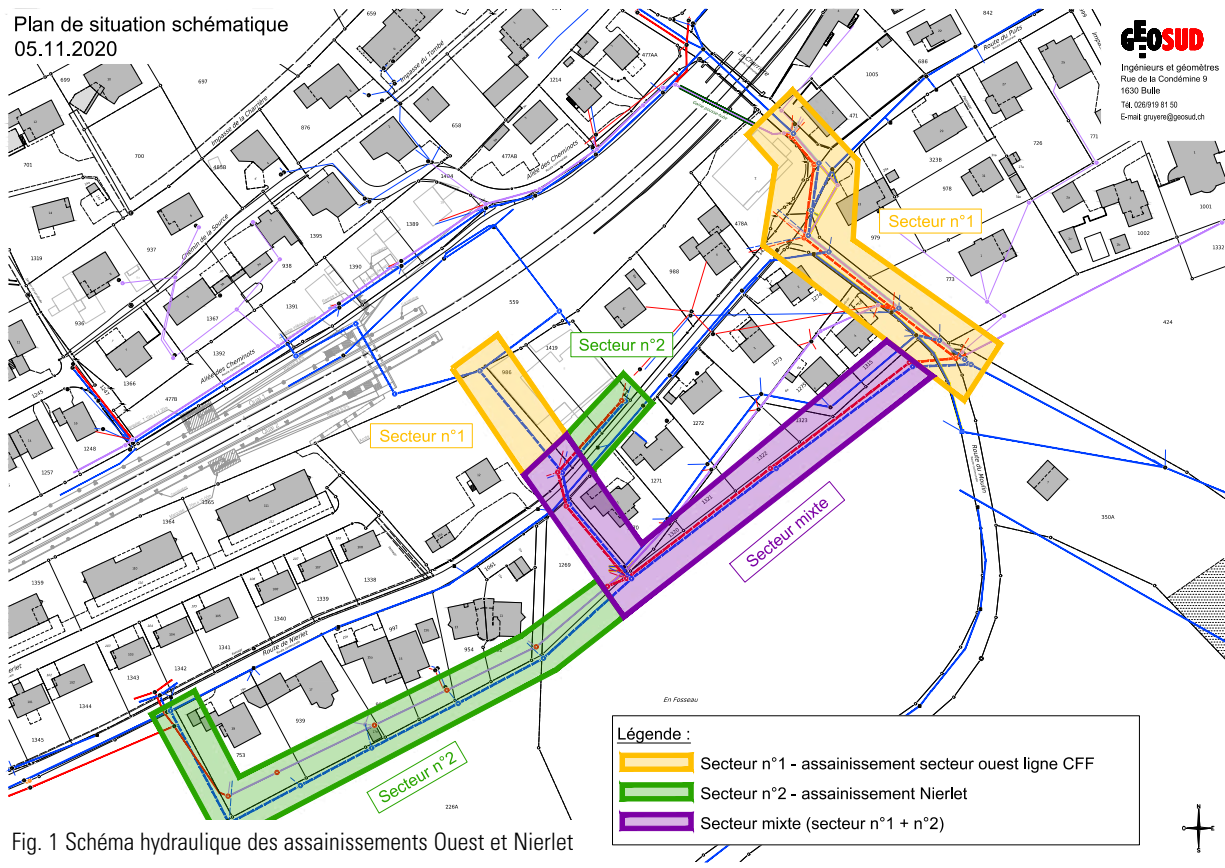


Fig. 1 Schéma hydraulique des assainissements Ouest et Nierlet

Projet

Un collecteur eaux usées sera posé au Sud des constructions situées coté Alpes de la Route de Nierlet. Il permettra la mise en séparatif de ce secteur car le collecteur eaux mixtes actuel sera ainsi dédié à la collecte des eaux claires.

Un collecteur eaux claires sera également implanté au Sud de la ligne CFF, environ à la hauteur de la Croix de la Mission pour, à futur, raccorder le collecteur en attente au Nord de la ligne ferroviaire. Ce collecteur sera d'un imposant diamètre de 800mm (Fig. 2). Pour réduire les coûts, la traversée sous la ligne ferroviaire sera réalisée lors du chantier de la nouvelle halte, autour de 2026, afin de bénéficier de la création du passage sous-voies. Ce nouveau collecteur rejoindra la Route de Nierlet pour la traverser à une profondeur d'environ 3m et permettra la collecte des eaux des parkings souterrains.



Fig. 2 Tuyaux ciment diamètre 800



Fig. 3 Tuyaux collecteurs eaux usées

Un collecteur eaux usées sera également posé depuis la parcelle à construire sous la route afin de collecter les eaux usées (Fig. 3) des parcelles non construites

et réduire le volume dans le collecteur existant qui est saturé.

Aucune fouille ne sera réalisée dans la route. Pour installer une machine « pousse tube », il s'agira d'exploiter le chantier de construction de l'immeuble sur la parcelle Art. RF 986, plus particulièrement lors de l'excavation des parkings souterrains. Cette machine poussera les tubes, dans lesquels seront posés les collecteurs eaux usées et claires, sous la route. Le reste du chantier est plus aisé puisque ces deux collecteurs rejoindront celui provenant de l'Ouest des immeubles côté Alpes. Ceci se fera par la creuse d'une fouille dans le terrain agricole jusqu'à la Route du Moulin. Ils rejoindront les collecteurs du chantier de l'assainissement Ouest du village.

Coûts

Le collecteur d'eaux usées représente une longueur d'environ 400m et celui d'eau claire environ 280m. Ce dernier est en partie nécessaire à l'assainissement Ouest et en partie à l'assainissement Nierlet. Le montant d'investissement estimé, en prenant en compte les synergies avec le projet de l'assainissement Ouest du village, tant au niveau des études que de la réalisation et des achats, s'élève à CHF 417'000 HT, réparti entre les frais d'études (appel d'offres et réalisation) pour un montant de CHF 35'000 HT, et la pose des conduites, y compris les participations de tiers et la répartition avec l'assainissement Ouest, pour un coût de CHF 382'000 HT.

Conclusion

Le Conseil communal vous invite à accepter la demande de crédit de CHF 450'000 TTC. Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

■ Point 4 - Message concernant la modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du RSS

La Commune de Neyruz est membre du Réseau Santé de la Sarine (RSS).

Lors de l'assemblée extraordinaire du 25 septembre 2019, l'Assemblée des délégués du RSS a approuvé la modification des statuts (l'art. 30 al. 2 litt. a) du RSS visant à augmenter la limite d'endettement du réseau pour les investissements à CHF 60'000'000.-, contre CHF 30'000'000.- actuellement.

Il appartient dès lors aux législatifs des communes membres du RSS de se prononcer sur cette modification des statuts.

Pour rappel

Le Réseau Santé de la Sarine a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Il est formé des entités suivantes :

- Le Home médicalisé de la Sarine (HMS), comprenant le Foyer de jour et la Rose d'Automne
- Le Service d'aide et des soins à domicile de la Sarine (SASDS)
- Le Service d'ambulances de la Sarine (SAS)
- Le Centre de coordination
- La commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)
- La Commission des indemnités forfaitaires

Le Réseau devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissement, qui sont notamment :

- La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) ;

- La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS) ;
- La construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS) ;
- La reprise de l'activité de la Rose d'automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le RSS

Ces modifications répondent aux besoins du RSS et lui permettront ainsi de poursuivre les travaux nécessaires à ses développements futurs.

Proposition

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale la modification suivante, à savoir l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS) :

c) Limite d'endettement
Art. 30

¹*Le Réseau peut contracter des emprunts*

²*La limite d'endettement est fixée à :*

- a) 60'000'000.- francs pour les investissements ;
- b) 4'000'000.- francs pour le compte de trésorerie.

³*Le Réseau peut en outre contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.*

⁴*Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. a LCo.*

Les statuts actuels peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet communal.



Le budget

■ Extraits des budgets 2021 et commentaires

Ces budgets 2021 ont été établis avec le nouveau plan comptable harmonisé MCH2 et dès lors, le compte de fonctionnement se transforme en compte de résultats. On peut remarquer aussi que les comparaisons sont difficiles, puisque certains centres de charges ont subi des modifications ou des répartitions différentes. Ceci est constaté entre-autres avec les imputations internes qui n'existent plus (sauf pour les intérêts) ; par contre, ces imputations internes salariales ainsi que leurs charges sociales sont réparties dans tous les dicastères, selon une évaluation des imputations internes 2019, et composent le poste « Traitement du personnel – autres ». Une image plus réelle de ces différents postes salaires et charges sociales devrait se retrouver dans le compte de résultats 2021.

On constate pour la première fois la création du nouveau centre de charges « Législatif » due à la mise en place d'un Conseil général. Cette position comprend les charges liées au Conseil général ainsi que ce qui a trait aux votations/ élections, à l'organe de révision et aux commissions financière et de naturalisations.

Le budget de résultats 2021 présente un excédent de recettes de CHF 14'948.00 pour un total des dépenses de CHF 10'198'647.00 et un total des recettes de CHF 10'213'595.00.

En comparaison du compte 2019, nous constatons une légère augmentation des charges de CHF 134'112 (+ 1.33 %) et une très nette diminution des recettes de CHF 1'053'076

(- 9.35 %). La faible augmentation des dépenses provient d'une analyse très poussée de chaque centre de charges mais comprend néanmoins dans chaque dicastère des moyens suffisants pour entretenir notre patrimoine ou pour des actions ponctuelles. Une nouvelle position budgétaire a été créée « Dépenses non spécifiées » pour un montant de CHF 50'000.00, ceci en relation avec le nouveau règlement sur les finances communales. Quant aux dépenses liées, elles augmentent beaucoup plus rapidement, soit de 9,6 % pour un montant de CHF 477'898. Celles-ci nous sont calculées pour l'année 2021 selon les chiffres de notre population légale au 31.12.2019 (2664 personnes) et cette dernière a augmenté de 97 personnes depuis le 31.12.2018. Quant aux recettes, elles passent de CHF 11'266'671 à CHF 10'213'595, soit une diminution de CHF 1'053'076 (9.35 %). A ce niveau, les financements spéciaux ont été équilibrés pour atteindre le taux de couverture de 100 % : EP CHF 101'220.00 et EU CHF 43'830.00. Dans les recettes également, une nouvelle position budgétaire « Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif » a été créée pour un montant de CHF 37'500.00 correspondant à l'amortissement sur le montant de réévaluation des valeurs au bilan au 01.01.2021 du patrimoine administratif.

Quant au taux fiscal, le Conseil communal propose de reconduire la pause fiscale pour l'année 2021 et de maintenir le coefficient communal à 0,81. Il trouve judicieux de faire un paquet global pour le budget 2022 qui devrait se combiner entre l'adaptation des taxes EP et EU, la fixation d'un point d'impôt définitif et peut-être aussi une réflexion sur le taux de la contribution immobilière qui est bas actuellement.

Compte de résultats

Compte	Désignation	Budget 2021	
		Charges	Revenus
0	Administration	993 585,00	18 450,00
1	Ordre public	228 365,00	82 950,00
2	Enseignement et formation	3 424 890,00	35 420,00
3	Culte, culture et loisirs	331 637,00	120 040,00
4	Santé	1 015 295,00	11 000,00
5	Affaires sociales	1 704 815,00	38 125,00
6	Transports et communications	746 850,00	46 950,00
7	Protection et aménagement de l'environnement	1 400 070,00	985 650,00
8	Economie	39 180,00	8 650,00
9	Finances et impôts	313 960,00	8 866 360,00
	Totalisation	10 198 647,00	10 213 595,00
	Résultat	14 948,00	

Compte des investissements

Compte	Désignation	Budget 2021	
		Charges	Revenus
00	Administration	0,00	0,00
1	Ordre public	0,00	0,00
2	Enseignement et formation	210 000,00	4 230,00
3	Culte, culture et loisirs	0,00	0,00
4	Santé	0,00	0,00
5	Affaires sociales	0,00	0,00
6	Transports et communications	4 040 500,00	421 000,00
7	Protection et aménagement de l'environnement	4 460 700,00	175 000,00
8	Economie	1 637 000,00	0,00
9	Finances et impôts	400 000,00	0,00
	Totalisation	10 748 200,00	600 230,00
	Résultat		10 147 970,00

Quant au budget des investissements, il présente un excédent de dépenses de CHF 10'147'970.00. La somme des investissements déjà votés est importante : CHF 8'251'250.00. Il comprend aussi les deux investissements à l'ordre du jour de l'Assemblée communale

pour CHF 660'000.00, des intentions de dépenses de CHF 1'415'950.00 ainsi que des taxes de raccordement et subventions pour CHF 179'230.00. (voir tableau ci-dessous).

Budget des investissements 2021

Dépenses	Revenus	Excédent dépenses
10 748 200,00	600 230,00	-10 147 970,00

Détails	
Investissements déjà votés (soldes)	8 251 250,00
Assainissement Ouest Village	1 222 200,00
Compétence financière - transactions immobilières	200 000,00
Prêt relais à Neyerger SA p/installations PV et construction microréseau	200 000,00
Assainissement conduites EP et séparatif EU	2 665 550,00
Aménagement Place de la Gare et raccord. nouvelle halte CFF	1 122 000,00
Idem - Participation Anura SA	-421 000,00
Aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils	590 000,00
Aménagement route de La Charrière	126 000,00
Aménagement giratoire carré	199 000,00
Aménagement passage-piétons et chemin piétonnier	147 500,00
Bâtiment de la chaufferie	1 167 000,00
Bâtiment de la chaufferie-préparation construction supérieure	470 000,00
Mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne	80 000,00
Aménagement place «Kiss & Go» Rte d'Onnens	233 000,00
PAD Le Sécheron	250 000,00
Investissements à l'ordre du jour de l'AC	660 000,00
Mise à niveau câblages informatiques & électriques - Bâtiments scolaires	210 000,00
Assainissement EU/EC - Secteur Nierlet	450 000,00
Taxes de raccordement EP & EU	-175 000,00
Subvention cantonale pavillons scolaires	-4 230,00
Intentions de dépenses	1 415 950,00

Des informations plus détaillées par centre de charges et par dicastère vous seront données lors de l'Assemblée communale de décembre.

■ Planifications financières 2021 – 2025

Le Conseil communal a élaboré, en application de la Loi sur les communes, sous le titre de plans financiers, un programme d'investissements et une évaluation des charges et produits du compte de résultats pour les cinq prochaines années. Ces plans financiers sont adoptés par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière. L'Assemblée communale en prend acte. Il s'agit avant tout d'un tableau de bord permettant à l'Exécutif communal et à la Commission financière d'avoir une vision à moyen terme et de faire évoluer les priorités.

Le plan financier des investissements comprend de gros montants à engager, mais aussi l'espoir de nouvelles recettes par les ventes de parcelles de terrain. Si celles-ci ne pourront se faire dans ce laps de temps, les frais inhérents à leurs équipements ne seront pas engagés, mais cela nécessitera aussi la fixation de priorités plus contraignante.



Planification des investissements 2021 - 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Total sur 5 ans
Dépenses	10 748 200,00	4 740 000,00	6 110 000,00	6 690 800,00	6 400 000,00	34 689 000,00
Produits	600 230,00	6 371 230,00	7 569 230,00	2 645 645,00	2 451 000,00	19 637 335,00
Bénéfice / Perte	-10 147 970,00	1 631 230,00	1 459 230,00	-4 045 155,00	-3 949 000,00	-15 051 665,00
Intérêts moyens (1.2%)	121 775,64	-19 574,76	-17 510,76	48 541,86	47 388,00	
Amortissements moyens sur PA (2.5%)	214 280,00	99 500,00	115 250,00	103 250,00	125 000,00	

Le plan financier du compte de résultats s'est fait avec un taux fiscal de 0,81. Il comprend les frais financiers calculés dans la planification des investissements, soit les charges d'intérêts sur tous les engagements et intentions d'investissements figurant dans le plan financier des investissements. Quant aux amortissements, une grande modification avec l'entrée en vigueur de MCH2, ceux-ci se calculent uniquement sur les investissements

du patrimoine administratif. D'autre part, cette planification du compte de résultats est basée sur une estimation de l'évolution de l'ensemble des charges et recettes annuelles liées au fonctionnement de notre ménage communal et sur l'évolution de la population qui passerait de 2750 habitants au 01.01.2021 à 2990 habitants à fin 2025.

Planification du compte de résultats 2021 - 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Charges	10 320 422,64	10 580 566,55	10 819 843,65	11 196 212,96	11 453 324,82
Produits	10 213 595,00	10 735 546,96	10 767 237,02	10 888 460,04	11 069 183,21
Bénéfice / Perte	-106 827,64	154 980,41	-52 606,63	-307 752,92	-384 141,61



Une banque pour tous.

www.bcf.ch



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert

*Être présent
auprès de
vous.*

Nous sommes
reconnus par les
caisses-maladie

Nous soutenons et accompagnons depuis plus de 35 ans des personnes à leur domicile. Avec confiance, compétence, adaptation à leurs besoins – pour les soins, l'aide au ménage et l'accompagnement.

Par une assistance ponctuelle, à horaires convenus et toujours assurée par la même collaboratrice, nous créons un environnement qui soulage et épaulé notre client(e) ainsi que ses proches.

Appelez-nous et convenons ensemble d'un entretien-conseil sans engagement:

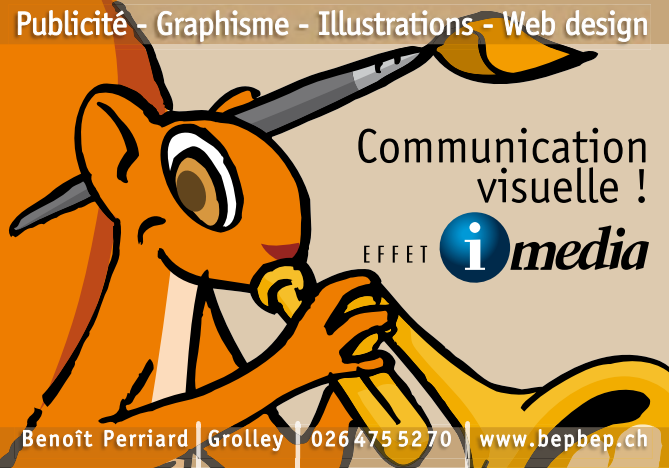
Filiale Fribourg, 026 475 46 50.

www.spitexvillecampagne.ch

 **Spitex**
Ville de Campagne

Chez vous. Avec vous.

Publicité - Graphisme - Illustrations - Web design



Benoît Perriard | Grolley | 026 475 52 70 | www.bepbep.ch



J.P.C.

Jean-Pierre Chavaillaz S. A.

Entreprise de ferblanterie - Couverture
Revêtement façade éternit
Réparations en tous genres

Route des Simon 29
1740 NEYRUZ
j-p.chavaillaz@bluewin.ch

Tél. 026 - 477 13 80
Natel 079 - 627 14 63



Helvetia environnement

Transvoirie

CRÉATEUR DE SOLUTIONS
POUR VOS DÉCHETS

www.transvoirie.ch

026 470 45 45



@ Transvoirie Fribourg



MONCOR AUTOMOBILES SA

Rte de Chandolan 6
752 Villars-sur-Glâne 1
Tél +41 (0)26 409 78 00

info@moncorauto.ch
www.moncorauto.ch



PEUGEOT



CITROËN



DS AUTOMOBILES



Werner Wyss

Vitrierie - Glaserei

RÉPARATION - MIROIR

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com

CABINET DE THÉRAPIES NATURELLES NYMPHÉA

Theres Dobos



Massage thérapeutique
Réflexologie plantaire
Réflexochromie
Drainage lymphatique
Massage assis AMMA
Ortho-Bionomy ®
Fleurs de Bach
Body Detox ®

Technicienne de santé diplômée et reconnue par les caisses maladie
Sur rendez-vous

Ch. des Colombettes 75 - 1740 Neyruz
Tél. 026 477 25 05

Le point sur les dicastères

■ 1 – Administration, aménagement et projets

■ Annulation ou report de diverses manifestations en raison de la Covid-19

Après une légère accalmie durant l'été, permettant à chacune et chacun de profiter de se ressourcer, la situation sanitaire s'est à nouveau aggravée avec le retour de l'automne.

A contrecœur mais avec le souci de préserver la santé de ses citoyens, le Conseil communal a dû se résoudre à annuler de nombreuses manifestations et événements, notamment :

- Le loto des enfants
- Le traditionnel Noël des Aînés
- L'apéritif de remerciement aux nombreuses personnes qui s'investissent tout au long de l'année pour la Commune
- La journée de la promotion civique

En fonction de l'évolution de la situation, nous espérons pouvoir ajourner :

- L'apéritif de bienvenue des nouveaux habitants

Le Conseil communal tient à remercier les citoyens des efforts consentis jusqu'à présent pour respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique. Il les prie de maintenir cette discipline également durant la période des fêtes de fin d'année.

■ Lancement du nouveau site internet depuis le 20.10.2020

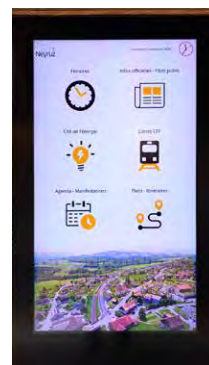
Après de nombreuses années de bons et loyaux services, notre site internet a cédé sa place à une nouvelle version plus attractive et conviviale.

Avec l'envie constante de faciliter l'accès à l'information, l'organisation du contenu et la simplification de l'architecture du site ont fait l'objet d'une attention particulière. Le site se veut plus fonctionnel, dynamique et épuré pour répondre aux questions essentielles. Vous y trouverez de nombreux services via notre guichet en ligne, ainsi que la possibilité de faire des commandes de documents et des réservations.



Dans la foulée, le pilier électronique à l'entrée de la maison communale est également pleinement opérationnel. Ce dernier est couplé en grande partie avec le nouveau site et sera un outil précieux, notamment pour les réservations de cartes CFF de dernière minute ou la consultation des mises à l'enquête.

Nous espérons que vous apprécierez ces nouveaux moyens de communiquer avec nous et vous en souhaitons une bonne découverte.



■ Augmentation du prix de vente des cartes CFF

Après presque 10 ans sans augmentation, le prix de vente des cartes CFF passe à CHF 40.-/carte dès le 1^{er} janvier 2021.

Pour rappel, la "carte journalière commune" est valable sur toutes les lignes CFF, sur celles de nombreuses compagnies privées, sur la quasi totalité des lacs ainsi que sur

les réseaux urbains et des lignes postales; elle donne en outre droit à une réduction sur d'autres lignes ferroviaires privées. La commune de Neyruz en possède deux, qu'elle vend à toute personne intéressée.

Pour connaître les disponibilités de ces cartes et en réserver, rendez-vous sur le site internet, rubrique Vivre à Neyruz / Transports et mobilité.

■ Elections communales 2021

Comme vous le savez, le renouvellement des autorités communales aura lieu au printemps 2021. Pour la première

fois, il s'agira également d'élire à cette occasion les personnes qui vous représenteront au Conseil général durant la période 2021-2026.

Toutes les informations en lien avec ces élections communales sont disponibles sur le site de l'Etat de Fribourg, à l'adresse <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/votations-et-elections/elections-communales-2021>.

Vous y trouverez les diverses bases légales en vigueur, de même que des formulaires pour le dépôt des listes notamment, ainsi que le calendrier indiquant les différents délais à respecter, également reproduit ci-après :

Elections communales générales

Dimanche 7 mars 2021 (1^{er} tour) – Dimanche 28 mars 2021 (2^e tour)

Activités	Premier tour 7 mars 2021	Second tour 28 mars 2021
a) Demande du mode de scrutin proportionnel pour l'élection au conseil communal (art. 62 al. 1 LEDP)	Vendredi 22 janvier 2021, jusqu'à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 25 janvier 2021, jusqu'à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	Lundi 1 ^{er} février 2021, jusqu'à 12 heures	---
d) Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 10 mars 2021, jusqu'à 12 heures
e) Remplacement en cas de retrait de candidatures, déclaration écrite d'acceptation des nouvelles personnes candidates (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 12 mars 2021, jusqu'à 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 12 mars 2021, jusqu'à 18 heures
g) Remise du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 25 février 2021	Mardi 23 mars 2021
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 2 mars 2021, à 12 heures	Mardi 23 mars 2021, à 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 7 mars 2021	Dimanche 28 mars 2021
j) Affichage des résultats au pilier public (art. 28 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au préfet	
k) Recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al. 1 et 152 al. 2 LEDP)	Dans le délai de dix jours dès l'affichage des résultats au pilier public	
l) Assermentation par les préfets (art. 94 al. 3 LEDP)	Selon convenances	
m) Publication des résultats dans la Feuille officielle (art. 60 al. 4 LEDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation	
n) Entrée en fonction	Dès l'assermentation par les Préfets	

■ Informatique à l'administration communale

Lors de la dernière Assemblée communale, une question a été posée concernant les frais informatiques de l'administration communale, jugés relativement élevés avec un montant avoisinant les CHF 10'000.- par mois.

Les premiers éléments de l'analyse demandée sont présentés ci-dessous. Des compléments vous seront apportés directement lors de la prochaine Assemblée communale, dans la rubrique des Divers.

Les coûts mentionnés d'environ CHF 10'000.- par mois dont il est question comprennent des coûts non récurrents et récurrents dans les comptes suivants :

	Budget 2020	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
020.311.00 Achat de machines et mobilier de bureau	5'500.00	14'127.65	14'500.00	3'088.10	16'128.45
020.311.01 Achat machine-matériel-progr. informatique	26'000.00	44'726.00	49'000.00	30'227.85	59'340.55
020.315.00 Entretien machines bureau – copy-service	7'500.00	9'285.80	14'000.00	15'185.35	12'614.50
020.315.01 Entretien et maintenance de l'informatique	70'000.00	63'120.90	40'000.00	52'535.85	46'947.05
Total annuel	109'000.00	131'260.35	117'500.00	101'037.15	135'030.55

Les comptes *020.311.00 Achat de machines et mobilier de bureau* et *020.315.00 Entretien machines bureau – copy-service* ne doivent pas être considérés dans les frais informatiques, s'agissant notamment d'achat de machines de bureau (photocopieur), de mobilier de bureau qui sont

des coûts non récurrents ainsi que des frais d'entretien des machines de bureau.

La comparaison porte par conséquent uniquement sur les comptes suivants :

	Budget 2020	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
020.311.01 Achat machine-matériel-progr. informatique	26'000.00	44'726.00	49'000.00	30'227.85	59'340.55
020.315.01 Entretien et maintenance de l'informatique	70'000.00	63'120.90	40'000.00	52'535.85	46'947.05
Total annuel	96'000.00	107'846.90	89'000.00	82'763.70	106'287.60
Total mensuel	8'000.00	8'987.25	7'416.65	6'897.00	8'857.30

Durant l'année 2019, les dépenses dans le compte *020.311.01 Achat machine-matériel-progr. informatique* sont effectivement plus élevées qu'en 2018. A relever qu'elles ont à nouveau été budgétisées à la baisse pour l'année 2020. Il s'agit de dépenses budgétisées, portant notamment sur le remplacement du serveur de communication ainsi que des téléphones, l'acquisition d'un logiciel de validation des factures ainsi que le remplacement de postes informatiques, qui sont des coûts non récurrents.

Les logiciels informatiques acquis permettent un gain de productivité et une économie de papier, ce qui est écologiquement responsable. Par exemple, tous les documents ne sont fort heureusement plus systématiquement imprimés mais disponibles sur des serveurs idoines. Ces systèmes ont également un coût. Au vu de la masse de données à archiver et à traiter, ils sont indispensables à la structuration et à la mise à disposition de l'information. Par exemple, les documents relatifs au Conseil communal et aux projets représentent plus de 20'000 fichiers traités depuis 2017. L'administration communale, quant à elle, occupe 3,6 To de données sur un serveur, soit l'équivalent de plus de 20 millions de documents ou 2'000 heures de vidéo. Le scannage des archives actuellement en cours va également nécessiter de grande capacité d'archivages.

Quant au poste *020.315.01 Entretien et maintenance de l'informatique*, il comprend entre autres les rubriques suivantes :

- Hébergement, maintenance et licences informatiques
 - Interventions et dépannages divers
- Pour chaque logiciel acheté, un contrat de maintenance est conclu avec le prestataire, permettant ainsi de garantir le bon fonctionnement du logiciel ainsi que les mises à jour.

L'augmentation de ce poste s'explique notamment par de nouvelles licences informatiques et de nouveaux contrats de maintenance.

De plus, les changements survenus en 2019 au sein de l'administration ont engendré de nombreuses adaptations informatiques.

Précisons encore que les outils informatiques mis à disposition du personnel participent à l'augmentation de productivité du personnel, permettant ainsi une réduction des charges de personnel. Les comparaisons avec d'autres administrations démontrent des ratios clairement en faveur de l'efficacité de Neyruz. Il est à relever que chaque membre du personnel administratif dispose d'un PC portable permettant de travailler à distance en étant connecté,

ce qui, par ces temps de crise sanitaire, s'avère fort utile. A notre connaissance, beaucoup d'administrations communales ne sont pas aussi bien équipées et sont contraintes désormais d'effectuer des investissements en urgence pour faire face aux restrictions liées à la crise sanitaire. En conclusion, un poste de travail coûte entre CHF 120'000.- et CHF 150'000.-. Si l'efficacité de la plateforme informatique permet l'économie d'un poste de travail, le gain pour la commune est acquis durablement.

■ 100 ans

En 2019, nous avons fêté l'entrée de Madame Marie Rose Riedo dans sa centième année, en 2020, nous avons eu le plaisir renouvelé de lui offrir un abonnement floral pour son centenaire. Malheureusement, les festivités ont dû avoir lieu uniquement dans le cercle familial. La délégation officielle du Conseil d'Etat a également renoncé à se déplacer pour respecter les mesures sanitaires. Le quotidien La Liberté s'est fait l'écho de son parcours de vie, nous vous en donnons quelques morceaux choisis :



« Marie-Rose Riedo-Papaux est née à Treyvaux le 8 septembre 1920. Sa maman décède quelques

jours après sa naissance, puis, plus tard, alors qu'elle atteignait sa neuvième année, elle aura l'immense chagrin de perdre son père, des suites d'un accident de moto.

Avec son frère aîné Pierre, elle sera confiée à la garde de ses grands-parents maternels, Alphonse et Marie Lottaz, au Plan, à Neyruz. Dans son nouveau foyer, elle bénéficiera de la présence d'Elise Wider, une jeune voisine élevée elle aussi dans la famille, qu'elle et son frère ont toujours considérée comme leur grande sœur.

Marie-Rose épousera Félix Riedo le 15 avril 1950. De leur union naîtront trois enfants : Marie- Thérèse, Michel et Gérard dont elle s'occupera avec beaucoup d'amour, de tendresse et de douceur.

Les années ont passé dans le calme et la sérénité. A partir de 1975, ses enfants quitteront le foyer l'un après l'autre, mais viendront régulièrement en visite avec leurs 8 petits-enfants.

Le décès de son époux en 2005, puis celui de son frère en 2011, furent de douloureuses épreuves. Mais l'année 2011

lui réservera aussi un grand bonheur avec la naissance de la première de ses 10 arrière-petits-enfants.

Depuis une année, Madame Marie Rose Riedo vit à la Résidence St-Martin, à Cottens. Son passe-temps favori reste le Jass, un jeu de cartes auquel elle joue encore volontiers avec d'autres résidentes ou avec ses enfants et petits-enfants venus lui rendre visite. »

Le Conseil communal formule ses meilleurs vœux de santé à Madame Riedo et lui réitère ses félicitations.

■ 1930

C'est l'année qui a vu naître les jubilaires que nous avons fêtés cette année. Ils sont les contemporains de Clint Eastwood ou de Guy Béart. Cette décennie a été marquée par bien des épreuves et une crise économique. Ils ont aussi été les témoins des transformations socio-culturelles et du développement des loisirs tels que le cinéma, la radio et les premières bandes dessinées.

Les mesures sanitaires n'ont pas permis aux Autorités communales de rendre visite à tous les heureux jubilaires, mais chacun d'eux a reçu un cadeau pour marquer ce bel anniversaire.

Le Conseil communal souhaite une bonne santé et encore longue vie à :

Madame Maria Bugnon

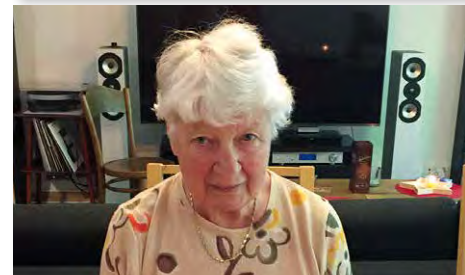
Madame Geneviève Dubernard-Vauquet

Madame Sabine Monney

Monsieur Marcel Mettraux



Madame Maria Bugnon



Madame Geneviève Dubernard-Vauquet



Madame Sabine Monney



Monsieur Marcel Mettraux

Martial Wicht

■ 3 – Culture

■ Déjà l'heure du bilan

Voilà bientôt deux ans que j'ai pu accéder au Conseil communal de Neyruz. La fin de la législature approchant par conséquent à grands pas, il est temps de tirer un bilan. La première constatation est qu'il était difficile de pouvoir avoir un bilan très étoffé dans ce court laps de temps avec en plus l'arrivée du COVID. Je suis tout de même heureux que l'on ait pu trouver un local supplémentaire pour une société. Malgré la crise, les sociétés locales continuent de vivre et je leur souhaite de pouvoir continuer pendant encore de longues années leurs activités à Neyruz. Au niveau de la commission de l'énergie que je préside, l'arrivée de nouveaux membres a permis de créer

une excellente dynamique et les prochaines législatures devraient se dérouler sous le signe de l'agenda 2030. Un des membres de la commission a d'ailleurs été nommé au conseil d'administration de Neyergie SA ce qui permettra, nous l'espérons, de créer des liens plus forts entre ces deux entités.

Pour terminer, je vous annonce que je ne me représenterai vraisemblablement pas pour un second mandat. Je vous remercie donc de m'avoir fait confiance pendant quelques temps et j'espère que vous apprécierez le travail que j'ai pu faire pour la commune.

Rémy Gendre

■ 5 – Affaires sociales

■ Nous avons besoin de vous !

Devenez bénévole pour la livraison des repas à domicile

L'équipe en place, dynamique et très sympa, a besoin de renfort.

Consacrer quelques heures par mois pour aider nos aînés, les personnes malades ou convalescentes vous intéresse ? Annoncez-vous !

En échange nous offrons :

- la possibilité de participer à une action locale et sociale de grande utilité ;
- des occasions de rencontrer et d'aider des personnes âgées, malades ou convalescentes, en leur permettant de rester chez elles ;
- l'opportunité de créer de nouveaux contacts avec l'équipe des bénévoles ;
- une petite indemnité de défraiement de CHF 3.- par repas livré.

La résidence St-Martin à Cottens prépare des repas équilibrés qui sont amenés à domicile par les bénévoles de la commune.

Conditions :

- disposer d'une voiture et d'un permis de conduire ;
- être disponible en semaine (du lundi au vendredi) entre 10h30 et 13h pour la livraison des repas ;

- effectuer des tournées de livraison quelques jours ou quelques semaines par année ;
- entretenir de bons contacts

Madame Ariane Menoud, responsable administrative en charge de la coordination des repas à domicile, vous renseignera volontiers par courriel à neyruz@neyruz.ch ou par téléphone au 026 916 15 50 (tapez 1).

■ Evaluation des besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire: enquête auprès des familles

La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) prévoit l'évaluation des besoins dans son article 6 :

les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial.

Un questionnaire a récemment été adressé aux ménages de notre commune ayant un ou des enfants en âge préscolaire et en âge de scolarité enfantine et primaire. Ce document est également téléchargeable sur le site internet de la Commune.

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir des informa-



tions sur vos besoins en places d'accueil pour vos enfants de 0 à 12 ans. Il permet ainsi à vous, familles, de formuler vos besoins spécifiques en matière de prise en charge de vos enfants, de 0 à 12 ans.

Les données seront traitées de manière confidentielle.

Votre contribution à cette enquête est importante, puisqu'elle nous permettra ainsi d'évaluer les besoins spécifiques de notre commune. D'avance, nous vous remercions pour votre précieuse collaboration !

■ Demande de réduction des primes d'assurance-maladie pour l'année 2021

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année 2021, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

Quand et où faut-il présenter la demande?

Le formulaire «Demande de réduction des primes», disponible sur le site www.caisseavsfr.ch/rpi doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août 2021.** La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

- pour les personnes assujetties à l'impôt à la source, copie du/des certificat(s) de salaire annuel 2019;
- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1^{er} janvier 2021;
- attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de 19 à 25 ans.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Sont dispensés de présenter une (nouvelle) demande

- Les autres assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction de primes en 2020 : leur droit pour l'année 2021 sera examiné d'office par la Caisse cantonale de compensation AVS. Une nouvelle décision leur sera notifiée au début de l'année 2021.
- Les personnes qui ont déjà présenté une demande en 2020 et qui n'ont pas encore reçu de décision: leur droit pour 2021 sera également examiné d'office.
- Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.

Les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS et l'AI perçoivent un montant forfaitaire correspondant au montant de la prime moyenne régionale pour l'assurance obligatoire des soins. Ce montant est versé directement à l'assureur-maladie lequel se charge de créditer l'ayant droit. Le secteur des prestations complémentaires communique automatiquement au secteur de la réduction des primes la liste des personnes bénéficiaires des prestations complémentaires.

Avez-vous encore des questions ?

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la Caisse cantonale de compensation AVS, tél. 026 305 45 00, ou sur le site internet www.caisseavsfr.ch/rpi.

Murielle Roos Bovey



Je suis votre guide
des déchets

application mobile



Neyruz

s a i d e f

Héribert Dousse

■ 6 – Edilite

■ Guide pour la gestion des déchets

Durant le mois de décembre 2020, le guide intitulé "MEMODéchets" sera à nouveau distribué à tous les ménages. Il contiendra les principales informations pour l'élimination et le ramassage des déchets. Les informations contenues dans le guide sont également disponibles sur le site <https://www.memodechets.ch/> ainsi que sur l'app mobile MEMODéchets.

Saidef SA a décidé d'offrir la possibilité à toutes les communes fribourgeoises de disposer d'un tel guide et Neyruz a adhéré à cette proposition.

■ 7 – Eaux

■ Rapport d'analyse de l'eau :

N° d'échantillon : 20-113837 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Neyruz
Lieu de prélèvement : 03 - Complexe communal, robinet chaufferie, Route d'Onnens 5, Neyruz FR
Température de l'eau : 10 °C
Débit [l/min] : 6

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	607 ± 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.09 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	30 ± 1	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	35.2 ± 1.4	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	114 ± 4	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	16 ± 0.4	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

■ 8 – Constructions

■ Installer une piscine privée, quelle procédure suivre, quels documents fournir ?

Depuis la nuit des temps, l'eau est un élément vital pour l'homme non seulement pour son côté alimentaire : boire et se laver, mais également pour s'amuser et se relaxer. C'est donc pour notre plus grand plaisir que ces « espace de vie aquatique » apportent bien être et santé.

L'histoire nous apprend que les bassins utilisés pour la natation ont été créés dans l'antiquité par les Grecs, puis développés par les Romains. Quant à la naissance de la piscine privée, elle date du XX^e siècle, tout comme les salles de bain d'ailleurs. Auparavant, l'eau n'était que très rarement distribuée dans les lieux privés.

Il faut attendre les années fin des années 1960 pour voir arriver sur le marché, des piscines préfabriquées en provenance des USA. Depuis, l'engouement pour les piscines privées ne cesse de croître quel que soit le type de piscine : coque, creusée, hors sol et/ou jacuzzis.

Chaque année, vous êtes nombreux à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'une piscine. Nombreuses également, les personnes étonnées de la contraignante procédure à suivre pour obtenir un permis de construire avant de pouvoir installer leur piscine. En effet, pour répondre aux exigences en vigueur, contacter votre piscinier, creuser le jardin et y « plugger » la piscine ne suffit pas.

Pour vous guider dans vos démarches administratives et techniques, nous avons décrit, ci-après, les éléments essentiels à la constitution de votre demande de permis de construire.

Descriptif des procédures et documentations à fournir pour la demande de permis de construire

Quel type de procédure pour quelle piscine ?

(attention, le type de procédure concernant certains aménagements extérieurs compris dans votre projet piscine peuvent être soumis à une procédure ordinaire (par ex. mur de soutènement de plus de 1,20m))

Piscines privées extérieures ne nécessitant pas de permis de construire

Les piscines démontables et/ou gonflables, sans circuit de traitement d'eau, non couvertes et non chauffées, **sont dispensées de permis de construire** (art. 87 al. 1 let. b ReLATEC).



Piscines privées extérieures nécessitant un permis de construire en procédure simplifiée

Les piscines privées implantées dans le sol ou démontables avec circuit de traitement d'eau et/ou chauffées et/ou couvertes **sont soumises à procédure simplifiée** (art. 85 al. 1 let. j. ReLATEC).



Piscines privées intérieures nécessitant un permis de construire en procédure ordinaire

Les piscines privées en sous-sol d'une habitation **sont quant à elles soumises à la procédure ordinaire** (art. 84 let. a ReLATEC).



Quels outils/supports utiliser pour constituer votre dossier ?

Plateforme FRIAC

Depuis juin 2019, toutes les demandes de permis de construire se font via la plateforme FRIAC, dont voici le lien : <https://www.fr.ch/territoire-amenagement-et-constructions/permis-de-construire-et-autorisations/compte-pour-privés>

Publication de la mise à l'enquête

Par ailleurs, depuis septembre 2019, toutes les demandes de permis de construire (en procédure simplifiée et ordinaire) paraissent dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

Quels documents/plans doivent figurer dans votre dossier ?

Plans et documents techniques

Plan de géomètre de votre parcelle

Plan de situation avec la piscine dûment cotée aux distances aux limites de parcelle et à l'axe de la route

Plan des aménagements extérieurs accompagnant l'installation de la piscine (si modification du terrain, escalier, muret, etc.)

Coupes ou détails facilitant la bonne compréhension du projet

Documentation technique relative à la piscine

Si piscine chauffée, descriptif technique de la pompe à chaleur. Se référer au site du canton via ce lien : https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sen/_www/files/pdf52/pac_climatiseur_ventilateur_fr.pdf

Plan d'évacuation de l'eau

Plan raccordement au réseau communal

Plan d'emplacement de l'armoire technique de la piscine

Si la piscine est implantée en dérogation :

Fournir la documentation de dérogation en relation avec le type de dérogation, à savoir si dérogation à la route communale, cantonale, de desserte ou au bien-fonds voisin)

Formulaires FRIAC

Fiche de requête

Formulaires spécifiques piscine et pompe à chaleur si chauffée

Compléter toutes les étapes FRIAC

Dossier papier

Votre demande de permis de construire devra être déposée à l'administration communale en 2 exemplaires, dont un complet et dûment signé.





Pour votre sécurité

- Sécurisez les pièces d'eau avec une clôture.
- Les pièces d'eau situées dans une zone de jeu doivent avoir une profondeur maximale de 20 cm.
- Aménagez la zone peu profonde en bordure des biotopes et étangs de baignade.
- Lorsque la piscine mobile n'est plus utilisée, enlevez l'échelle, couvrez la surface de l'eau ou videz l'eau.
- Sécurisez les piscines en les couvrant.

Pour conclure, nous souhaitons attirer votre attention sur votre responsabilité qui est engagée par le fait d'avoir une piscine dans votre propriété. En Suisse, nous n'avons pas de réglementation formelle concernant les sécurités à observer autour des piscines. Cependant, le Bureau de prévention des accidents émet des conseils pour vous

orienter afin de sécuriser au mieux ces espaces de loisir. Vous trouverez la brochure téléchargeable sous <https://www.bfu.ch/fr/conseils/etang-biotope-eaux>, dont voici un extrait ci-dessus.

Catherine Guillaume Girard

■ 9 – Finances

■ Payez vos factures de manière électronique !

Dès le 1^{er} janvier 2021, il vous sera possible de recevoir les factures de la Commune de Neyruz de manière électronique grâce à la fonction *eBill*.

Qu'est-ce que *eBill* ?

eBill est la facture numérique pour la Suisse. Avec *eBill*, vous ne recevez plus vos factures par la poste ou par e-mail, mais sous format numérique dans votre e-banking, là où vous les réglez. En quelques clics seulement, vous vérifiez et réglez les factures en gardant le contrôle sur tous les processus.

Actuellement, environ deux millions de destinataires de factures utilisent *eBill*.

Quelques avantages :

✓ Simple

Les paiements sont transférés sans erreur et de manière fiable – avec beaucoup moins d'efforts que pour les factures classiques.

✓ Sûr

eBill offre une sécurité à 100% dans le trafic des paiements – seules les factures fiables sont transmises.

✓ Rapide

Les factures sont reçues par voie numérique et sont payées en quelques clics seulement.

✓ Gratuit

eBill est un service intégré, directement disponible dans votre e-banking.

✓ Moins de papier

Grâce à un processus de facturation numérique, la consommation de papier est nettement réduite.

✓ Contrôle à 100%

Contrôle total et aperçu transparent des paiements – à tout moment et n'importe où.

Pour profiter de ce service, rien de plus simple, il vous suffit de procéder ainsi :

1. Se connecter
Connectez-vous, comme à l'accoutumée, au service e-banking de votre banque.
2. Activer
Sélectionnez, dans la navigation, *eBill* et activez le service.
3. Sélectionner

Vous pouvez à présent sélectionner la Commune de Neyruz comme émetteur de facture, ainsi que tous les autres émetteurs de facture dont vous souhaitez recevoir des factures via *eBill*.

Jean-Noël Gendre

Grand angle



■ Stop au harcèlement !

Il est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, celui du harcèlement. En effet, lors de mes jeunes années au cycle d'orientation, j'ai moi-même été victime de harcèlement scolaire. Cela se traduisait par des mauvaises plaisanteries, des moqueries, des humiliations et plus rarement des coups. Mon seul crime ? Probablement le fait d'avoir des amis qui ne rentrent pas dans les codes habituels, mais de toute façon vos bourreaux ne vous l'expliqueront jamais.



Ce qu'il faut savoir, c'est que le harcèlement dépasse largement le cadre scolaire. Il concerne des personnes de tout âge et peut avoir cours dans des endroits aussi divers que le lieu travail, la rue ou les réseaux sociaux. Il peut prendre d'autres formes que les humiliations comme par exemple des demandes à caractère sexuel ou des menaces. Le

point commun entre toutes ces situations de harcèlement c'est la répétition inlassable et interminable de ces actes malveillants.

Le message que j'aimerais donc faire passer est qu'un non est un non et stop c'est stop. Il est important que tous les parents éduquent leurs enfants en leur parlant de la problématique et montrent l'exemple en évitant absolument les procès d'intention et en respectant la présomption d'innocence. Il existe encore beaucoup trop de personnes qui décident de se sortir de ces situations par la voie du suicide.

Rémy Gendre

■ L'information, source de bien-être

Cette rubrique créée pour permettre à tout un chacun de s'exprimer librement sur un thème qui lui tient à cœur et dont il aimerait partager la quintessence avec ses concitoyens, n'a pas encore initié d'abondantes vocations. Il s'avère que la moitié de l'espace n'a pas trouvé grâce. Pour cette raison, je partage mes réflexions sur le futur de notre société. Non seulement la démocratie mais aussi la science progressent uniquement avec la liberté de penser et de s'exprimer. La première est stérile sans la deuxième. Toute limitation à la communication, quelle qu'en soit la forme, est néfaste pour la connaissance, elle-même indispensable à notre bien-être social et économique. La communication dans le respect de la pluralité des opinions et de l'égalité des droits des personnes, constitue un devoir pour chaque citoyen se réclamant enfant de la démocratie. L'accès à une information libre, objective et vérifiable permet de se forger une opinion. L'envahissement de notre quotidien par les médias sociaux affecte la pluralité des sources. Dans l'histoire de l'humanité, la manipulation de l'information est une constante, l'arrivée de l'instantanéité des messages produit davantage de "fake news" ou "d'infox". Ceux-ci consomment de l'espace sur l'information de qualité. Ceci n'est pas anodin puisqu'une étude anglaise de 2018 démontre que près de la moitié de la population anglaise se nourrit de la désinformation qui devient ainsi de l'information. Ce phénomène a atteint un paroxysme lors des élections US avec la censure du président. Pour les émetteurs d'information, le besoin d'immédiateté et de sensationnel est une question économique et de pouvoir, c'est pourquoi nous devons conserver un esprit critique face à toute source, qu'elle soit locale ou globale. Le progrès scientifique, la survie d'une démocratie vivante et égalitaire sont à ce prix. Ces deux aspects de notre bien-être doivent être choyés en admettant que le monde évolue, soyons acteurs du changement et acceptons les décisions démocratiques en soutenant nos propres convictions.

Martial Wicht

Informations officielles

■ Visitez le site internet communal www.neyruz.ch

Un guichet en ligne est à votre disposition. Vous y trouverez aussi de nombreux renseignements utiles sur l'ensemble des services communaux à votre disposition (école, petite enfance, déchetterie, constructions, horaires et autres infos).

Consultez les actualités communales et l'agenda des manifestations et tenez-vous au courant de la vie publique et sociale de Neyruz FR. Une table ouverte a lieu chaque 3^{ème} mardi du mois sur des thèmes d'actualités communales et projets en cours.



Notre commune est également présente sur Facebook. Des informations communales y sont régulièrement publiées.



Le site vous permet également d'effectuer diverses démarches administratives directement en ligne, de télécharger des documents officiels, de réserver des locaux, du matériel, des FlexiCards CFF.

■ Cartes d'identité et passeports

- **Les demandes de carte d'identité** peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- **Les commandes de passeport et de passeport provisoire** s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- Lors d'**une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité**, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges Paccot

**Centre de biométrie - Rte d'Englisberg 11
1763 Granges-Paccot - Tél. 026 305 15 26
Informations : www.fr.ch/spomi
Commande : www.passeportsuisse.ch**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale de Neyruz au Tél. 026 916 15 50.

■ Voyage non-accompagné d'un mineur à l'étranger

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, la commune peut établir une attestation pour le prix de CHF 10.-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données du voyage : dates de départ et retour, destination, noms et prénoms de l'accompagnant majeur.

Le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire gratuit, mais non attesté par la commune. Vous pouvez le télécharger sur notre site internet www.neyruz.ch, sous la rubrique Vivre à Neyruz > Documents d'identité.



A conserver !

■ Principaux contacts

■ Urgences

- Alarme du feu 118
M. Christophe Pierret, commandant
CSPI MAN 079 316 27 86
- Inondations, Pollutions, Hydrocarbure 118
- Centre Anti-poison 145
- Médecin de garde 026 350 11 40
- Service Ambulance de la Sarine SAS 144
- Police 117
- Fontainier communal M. Gilbert Defferard 079 250 99 52

■ Administration

- Responsable administrative
Mme Ariane Menoud 026 916 15 50
Secrétariat communal / e-mail neyruz@neyruz.ch
- Voirie de Neyruz (local du feu) 026 916 15 79
- Syndic : M. Martial Wicht 079 333 67 09
- Forestier communal :
M. Jean-Paul Borne 079 606 35 37

- Gérant des cultures
et inspection du bétail :
M. Jean-Louis Schafer 026 477 32 15
Gérard Mettraux, Suppléant 026 477 18 01
- M. Guy Menoud, garde-faune 079 636 23 61
- Section des Samaritains : www.samaritains-neyruz.ch
Prêt de matériel,
Mme Anne-Lise Faoro 026 477 18 89
ou 076 579 18 89
Présidente, Mme Fabienne Chappuis 026 401 16 21
- Cure catholique romaine 026 477 12 20
- Paroisse réformée 026 309 24 90
- Gendarmerie cantonale de
Prez-vers-Noréaz Cpl Nicolas Cuennet 026 305 87 55
- Service Social Arcos, Rosé 026 477 16 88
- École enfantine 026 916 15 70
- École primaire 026 916 15 60
- Congélateur collectif,
M. Jean-Marc Schorderet 079 478 88 05

■ Horaire d'ouverture de l'Administration communale

Actuellement l'Administration communale est ouverte **sur rendez-vous exclusivement**. Les recommandations de l'OFSP et les règles de distanciation sociale ne pouvant pas être totalement appliquées, nous préférons ne pas exposer les citoyens à un quelconque risque.

Nous répondons à vos appels comme suit

lundi	8h à 11h30
mardi	8h à 11h30
jeudi	8h à 11h30
vendredi	8h à 11h30

Pendant les fêtes de fin d'année, nous vous informons que le bureau communal sera fermé du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021, reprise le lundi 4 janvier 2021. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2021.

Téléphone : 026 916 15 50
Courriel : neyruz@neyruz.ch



■ Déchetterie communale

La déchetterie communale est située à la Route du Moulin. Les heures d'ouverture sont :

mardi :	17h00 à 19h00
mercredi :	09h00 à 11h00
jeudi :	17h00 à 19h00
vendredi :	17h00 à 19h00
samedi :	09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Fermeture de fin d'année : 24-25-26.12 et 31.12.2020, 1^{er} et 2.1.2021

- La déchetterie est réservée à la population de la commune.
- Les dépôts en dehors des heures d'ouverture aux abords de la déchetterie sont interdits.
- L'utilisation de la déchetterie est soumise au règlement communal sur la gestion des déchets.
- Les contrevenants sont passibles d'amendes.





■ Cartes journalières CFF « FlexiCard »



L'Administration communale met en vente par le biais de son site internet www.neyruz.ch, 2 FlexiCards CFF au prix de CHF 38.00

par jour et par carte. Dès le 1^{er} janvier 2021 le prix de la carte journalière sera de CHF 40.00. Vous pouvez consulter le calendrier d'utilisation de ces cartes et les réserver directement par le guichet en ligne.

■ Votations et élections

Nous vous rappelons que les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors de votations ou d'élections peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale à l'adresse neyruz@neyruz.ch

Prérequis : avoir 18 ans et être Suisse. Une rémunération est versée aux participants.



■ Commande de bois de feu



Pour toute commande de bois de feu, vous pouvez vous adresser à Forêts-Sarine : www.forets-sarine.ch
Un formulaire de commande PDF est téléchargeable.

■ Transports de personnes à mobilité réduite



PassePartout Sarine

Pour les besoins en transports, vous pouvez contacter :

Fondation PassePartout au 026 422 56 20

Le transport est prévu seulement pour des personnes à mobilité réduite.

La Croix-Rouge Fribourgeoise au 026 347 39 40

CARITAS Fribourg Freiburg

Caritas Fribourg met à disposition différentes prestations en faveur des personnes en difficulté. En cas de besoin et pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au numéro 026 321 18 54 soit par courriel info@caritas-fr.ch.

■ Croix-Rouge fribourgeoise



S'agissant des services disponibles, nous vous renvoyons sur le site de la Croix-Rouge (www.croix-rouge-fr.ch) pour plus de renseignements.



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

CENTRE DE
COORDINATION

■ Réseau santé de la Sarine

Un seul numéro 026 425 55 25

Adresse : Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 à Fribourg

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Les missions du centre de coordination sont :

- L'information de proximité, à la personne âgée, à ses proches et à tous les partenaires du Réseau santé de la Sarine
- Le traitement de l'ensemble des demandes de placement pour les 12 EMS du district de la Sarine, comprenant un rôle d'information, d'orientation, d'évaluation et de liaison entre les personnes âgées et l'ensemble des partenaires
- La réception et l'orientation de toutes les nouvelles demandes de prestations d'aide et soins à domicile du district
- L'évaluation des situations en vue de l'attribution des indemnités forfaitaires



PRO SENECTUTE

PLUS FORTS ENSEMBLE

■ Pro Senectute Canton de Fribourg

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

- Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôt par une personne expérimentée.
- Cette offre s'adresse en général aux personnes de 60+, domiciliées dans le canton de Fribourg.
- Pour remplir votre déclaration d'impôt il faut vous inscrire et vous rendre aux « bureaux » prévu à cet effet dans différentes communes du canton ou chez Pro Senectute.
- Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôts simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres). Nous vous recommandons de vous adresser à une fiduciaire pour les déclarations d'impôts compliquées.

Remarque importante :

Ce service est actif chaque année uniquement de fin janvier à fin avril.

Coût pour ce service ?

- Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 65.– (durée max. 1 heure)
- Une simple déclaration d'impôt qui demande plus qu'une heure de travail, un supplément de CHF 20.– est demandé pour chaque demi-heure.
- Les frais sont à payer par bulletin de versement à 30 jours.

Renseignements et inscriptions :

Pro Senectute Fribourg

Tél. 026 347 12 40 / info@fr.prosenectute.ch

Nos heures d'ouverture :

Lu – Ve 08h30-11h30 / 13h30-16h30

■ Association Alzheimer Suisse Fribourg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2 - Tél. 026 402 42 42
info.fr@alz.ch

■ Les ligues de santé du canton de Fribourg



Ligue contre le cancer / Diabète Fribourg / Ligue pulmonaire / CIPRET Centre de prévention du tabagisme / Centre de dépistage du cancer du sein / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Information-prévention

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous :

Route St-Nicolas-de-Flüe 2 / CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66

www.liguessante-fr.ch / info@liguessante-fr.ch

■ Sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël se déroulera sur la place devant la voirie le **vendredi 11 décembre 2020 de 15h à 18h**

Le prix des sapins varie entre CHF 15.– et CHF 30.– pour les arbres d'une hauteur de 50 cm à 2 m.

Le Conseil des parents forme l'équipe bénévole des vendeurs. Il se fera un plaisir de remettre chaque année le produit de la vente aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires. Nous vous souhaitons d'ores et déjà un joyeux Noël.



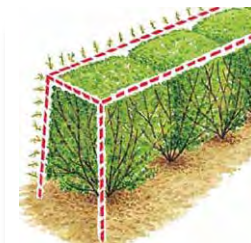


■ Émondage des arbres et arbustes et taille des haies vives bordant les routes publiques

La commune de Neyruz rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon la réglementation en vigueur, notamment de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

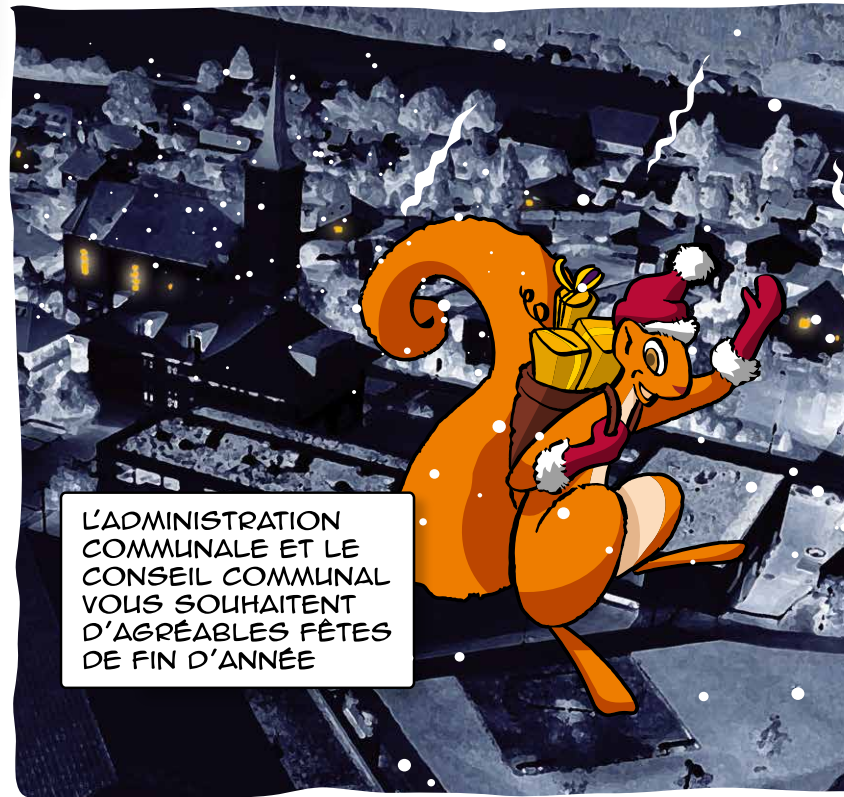
Nous vous rappelons quelques extraits de cette loi applicables dans notre commune :

- les branches ou autres obstacles gênant la diffusion correcte de la lumière dispensée par l'éclairage public ou masquant la signalisation routière sont à éliminer;
- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m. mesurée à partir du niveau de la chaussée;
- toute branche d'arbre ou arbuste débordant sur le trottoir doit être coupé jusqu'à une hauteur de 3 m. mesuré également à partir du niveau de ce dernier;
- les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m. du bord de la chaussée;
- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite de propriété, leur hauteur ne doit pas dépasser 90 cm;
- au besoin, des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.



Les propriétaires ou locataires d'habitation sont en outre invités à éliminer tout arbre ou arbuste sec ou malade, leur remplacement étant cependant vivement recommandé. Aussi, nous vous demandons de veiller à ces diverses dispositions, en particulier à la taille des haies. Il en va de la sécurité des usagers.

« Un bon est requis pour les dépôts chez Fricompost, il est téléchargeable sur notre site internet ».



■ Engagement de jeunes pour les travaux d'été

La Commune de Neyruz FR engage des jeunes dès 16 ans pour effectuer des travaux de nettoyages durant les vacances d'été. Toutes les personnes intéressées peuvent



faire une demande écrite à l'Administration communale jusqu'au 31 janvier 2021. Le nombre de candidats dépasse largement les places disponibles. Nous souhaitons pouvoir répondre en février/mars déjà pour que chacun puisse s'organiser au mieux. Les candidatures doivent préciser la semaine souhaitée, avec une ou deux autres semaines en réserve. Les travaux ont lieu dans le courant du mois de juillet 2021.

Comment faire en cas d'urgence ?

URGENCE VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) est en danger :
perte de connaissance, hémorragie, paralysie, douleur dans la poitrine,
blessures importantes, difficultés à respirer, etc.

En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.



URGENCE NON VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) n'est pas en danger mais mon état de santé nécessite
une prise en charge rapide : mal de dos, blessure, maux de ventre, etc.



Médecin traitant

Pédiatre

Garde médicale

Infos en ligne sur www.smcf.ch/garde

Kidshotline

< 16 ans, T 0900 268 001

Urgences psychiatriques

24h24, T 026 305 77 77

Urgences obstétriques

24h24, T 026 306 29 00

Urgences dentaires

T 0 848 14 14 14

Appelez en priorité votre médecin traitant
ou la garde médicale avant de consulter une
permanence ou le service des urgences.



Service d'urgences / Permanences

Lieu	Horaire
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences adultes*	24h24/7j/7
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences pédiatriques, < 16 ans	24h/24, 7j/7
Permanence médicale de Fribourg www.permanence-medecale-fr.ch	lu-ve : 9h-19h sa : 9h-16h
HFR Meyriez-Murten	lu-ve : 8h-20h Sa-di et jours fériés : 9h-19h
HFR Riaz	7h-22h, 7j/7
HFR Tafers	8h-22h, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Service des urgences adultes/pédiatriques*	24h24, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Permanence Estavayer-Le-Lac	lu-ve : 8h-19h Sa-di et jours fériés : 9h-19h

* Ce service prend en charge les urgences complexes :
hospitalisation urgente, accident, etc.

**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**



**... à partir
du 13 décembre 2020**
Nouvel horaire sur tpf.ch



tpf.ch

tpf

EN FACE DE LA GARE

**VOTRE MIGROS NEYRUZ VOUS
ACCUEILLE DU LUNDI AU SAMEDI
DÈS 07:30**



Bon pour :

**1 Lattesso macchiato 250ml
1 croissant au beurre**

**Valable du 27.11 au 18.12.2020
de 07:30 à 10:00**

*Offres valable uniquement à votre magasin Migros de Neyruz, non cumulable avec d'autres offres en francs ou en pourcents, conditions en magasin.

MIGROS
Simplement bien vivre



VOTRE CARTE FIDÉLITÉ
Collectionnez et profitez !

**Votre magasin
Migros de Neyruz**

CHF 20.-
de réduction

COLLEZ
ICI

COLLEZ
ICI

COLLEZ
ICI

COLLEZ
ICI

COLLEZ
ICI

COLLEZ
ICI

Du 27.11.2020 au 12.12.2020, à partir de CHF 20.- d'achats et pour chaque tranche de CHF 20.-, vous recevez un « point fidélité » à coller sur cette carte. En échange de cette carte remplie avec 6 points, vous obtenez CHF 20.- de réduction sur vos prochains achats. Carte échangeable jusqu'au 31.12.2020.*
*Excepté: les articles M-Budget, Bellena, sacs à ordures taxés, vignettes élimination, vignettes, consignes, Taxcards, prestations de service, téléchargements, cartes iTunes, cartes SIM, bons, cartes cadeaux et SmartBox, non valable pour les commandes et les boutiques en ligne. Non cumulable avec d'autres réductions et coupons de rabais en francs et en pourcents. Bon à présenter pour validation lors du passage en caisse.

Près de chez vous.

Votre spécialiste de fenêtres:



Chassot + Fils

Associé: Olivier Scherly
Menuiserie Maîtrise Fédérale
Route du Moulin-Neuf 50, 1725 Posieux
Tél. 026 401 14 77, Fax 026 401 16 77
info@chassot-fils.ch

EgoKiefer
Fenêtres et portes



Produits locaux, artisanaux
et éco-responsables

Neyruz - 026.477.33.32
neyruz@marchon-favre.ch

Découvrez les savons et toute la gamme de cosmétiques naturels fabriqués artisanalement à Neyruz.

La boutique, située à Champ-fleuri 18, vous accueille le mercredi matin de 8h30 à 11h30 (sauf durant les vacances scolaires)

ou sur rendez-vous au
078 857 11 55.

www.revedebulles.ch

RÊVE
de
BULLES



SAVONNERIE
ARTISANALE
DE NEYRUZ



A votre service
depuis
23 ans

Bertschy Automobiles SA

1740 Neyruz

026 477 18 32

www.bertschyautomobiles.ch



Laiterie-fromagerie
Fam. Pasquier Philippe
Rte du Puits 2
1740 Neyruz
026/ 477 18 12



NOUVEAU: Automate à fondue

Gruyère AOC - Vacherin AOC
Mélange-fondue - Yogourt - Sérac
Crème double - Beurre - Lait pasteurisé...

Du lundi au vendredi
Samedi
Dimanche + jours fériés

8h00 - 12h00 / 16h30 - 18h30
8h00 - 12h00 / 15h00 - 18h30
8h00 - 11h00



votrecourtier.ch

Forfait de CHF 7'500.– HT pour la vente
de votre bien immobilier, **service complet**

visite virtuelle 360°, home staging digital, conseil juridique

www.votrecourtier.ch
fribourg@votrecourtier.ch
026 430 01 84
1723 Marly

Institut d'Energétique et Acupuncture Traditionnelles Chinoises



Valérie Portes
Infirmière - Acupuntrice

Rue du Centre 14
1752 Villars-sur-Glâne

+41 (0)78 654 24 36

LA TOMATE
PIZZERIA

PIZZA AU FEU DE BOIS

RESTAURANT PIZZERIA LA TOMATE

RTE DE L'ECOLE 16
1753 MATRAN
026 401 40 00

WWW.LA-TOMATE.CH

JARDINIER-PAYSAGISTE



A. Angéloz Sàrl
BELFAUX

Production et vente de plantes en pots
Création & entretien de jardin
Espace fleurs coupées

horticulture-angeloz.ch

026 475 52 51

JOSÉ PYTHOUD
Maîtrise fédérale

PEINTURE
PAPIER PEINT
DÉCORATION

Maison Rouge 14
1754 Corjolens

Tél. 079 634 41 75
Fax 026 477 31 68
jose.pythoud@bluewin.ch

4 votre service depuis plus de 30 ans





PIERRE-ANDRÉ ET ALAIN DOUSSE

ONT LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR AFIN DE PARTAGER DES MOMENTS CONVIVIAUX ENTRE FAMILLE ET AMIS

- Hôtel - Restaurant 7/7
- 14 chambres rénovées avec douche / WC / TV / WIFI gratuit
- Fondue chinoise à discrétion avec viande et frites fraîches.
Adulte 27.- / enfant 14.- et carte de saison



Rte de Fribourg 17
026 477 10 05
lachaumiereneyrutz@bluewin.ch
lachaumiereneyrutz.ch

F. BOVEY SA
CHAUFFAGE-SANITAIRE

L'énergie au naturel

Mobile 079/276.57.80



www.vector.ch

créateur de solutions

internet • multimédias • marketing mobile



Sophroharmonie
Confiance et bien-être

Marine Coursimault
Sophrologue

Mon cabinet est ouvert le mardi,
de 8h à 14h, ou rendez-vous à convenir

Avry-Bourg 46, 1754 Avry-sur-Matran
078 638 62 06

coursimault@vitalitis.ch - www.vitalitis.ch

**La commune de Neyruz
remercie
tous les annonceurs
présents sur
cette publication.**

POMPES FUNÈBRES

1916



MURITH

Pérolles 27
Fribourg

www.pompesfunebresmurith.ch

En toute confiance

026 322 41 43

Prévoyance obsèques
Chapelle funéraire de Chantemerle

La **vie associative** de notre commune



Vendredi 15 JANVIER 2021
Restaurant de l'Aigle-Noir Neyruz
Sous réserve des directives relatives au COVID-19

Inscriptions dès 18h30

Début du match 19h30

25.-- PAR PERSONNE COLLATION INCLUSE

Société organisatrice:
Club de pétanque **La Rincette**
avec la collaboration du restaurant



*Ballade botanique
dans les environs de
Neyruz*



Samedi 24 avril 2021

entre 10 heures et 16 heures

départ et arrivée au terrain de football

*Accompagnement assuré par un jardinier professionnel
(arbres, herbes aromatiques et médicinales...)*



Pique nique

à midi

*(chacun-e apporte
son propre repas)
au terrain de football*

Organisation :

comité d'animation villageoise

Neyruz





Commission d'Animation Villageoise

vous invite à son

Déjeuner de Printemps

Samedi 29 mai 2021

Cour de l'école

Par n'importe quel temps

de **8h00 à 11h00**



Pain-tresse-cuchaule du four, beurre, confiture, fromage, café, thé, cacao,

Vente de pain et tresse du four communal.



ART-TISONS
TAILLEURS DE PIERRE SA



MONDO 3M 3'680.- TTC*
Modèle neuf | *Montage non-compris, offre soumise à conditions

**GAMME
MONDO 3
PIERRE-OLLAIRE**

**OFFRE SUR
DEMANDE**

Z.I. in Riaux 29
1728 Rossens
026 411 92 22

www.art-tisons.ch
info@art-tisons.ch

**CHEMINÉE
SUR MESURE
FOYER M-DESIGN**
**OFFRE SUR
DEMANDE**



Croquis du sinistre



Quoi qu'il arrive – nous vous aidons
rapidement et simplement. mobiliere.ch

Agence générale de Fribourg
Daniel Charrière
Rue du Centre 14, Villars-sur-
Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobiliere.ch

la Mobilière

*La force
de l'expérience*

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch

CARROSSERIE - PEINTURE METTRAUX SA

1740 Neyruz 026 477 30 00
www.carrosseriemettraux.ch



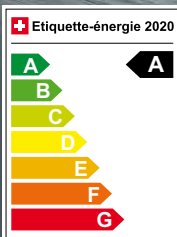
NOUS AVONS LE 4x4
POUR TES AVENTURES.

RAV4 HYBRID.



TOYOTA

ALWAYS A
BETTER WAY



RAV4 Hybrid Style 4x4, 2.5 HSD, CHF 50'500.,
163 kW, Ø cons. 4,6/100km, CO² 103g/km,
rendement énergétique A. Ø des émissions de
CO² liées à la fourniture du carburant et/ou
de l'électricité: 24g/km, Ø des émissions de
CO² de tous les modèles de véhicules
immatriculés en Suisse: 137g/km. Les
valeurs de consommation sont des estima-
tions et ne sont pas encore homologuées.

GARAGE NEYRUZ LIMAT

www.garage-limat.ch

026 477 90 90



RAIFFEISEN



Dès 2021, retrouvez-nous à notre nouvelle agence à Neyruz, car notre histoire s'écrit à vos côtés.

Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest

Route de Moncor 12
1752 Villars-sur-Glâne
026 408 40 00
www.universlaraiff.ch

RAIFFEISEN

UNIVERS LaRaiff'
RAIFFEISEN FRIBOURG-OUEST